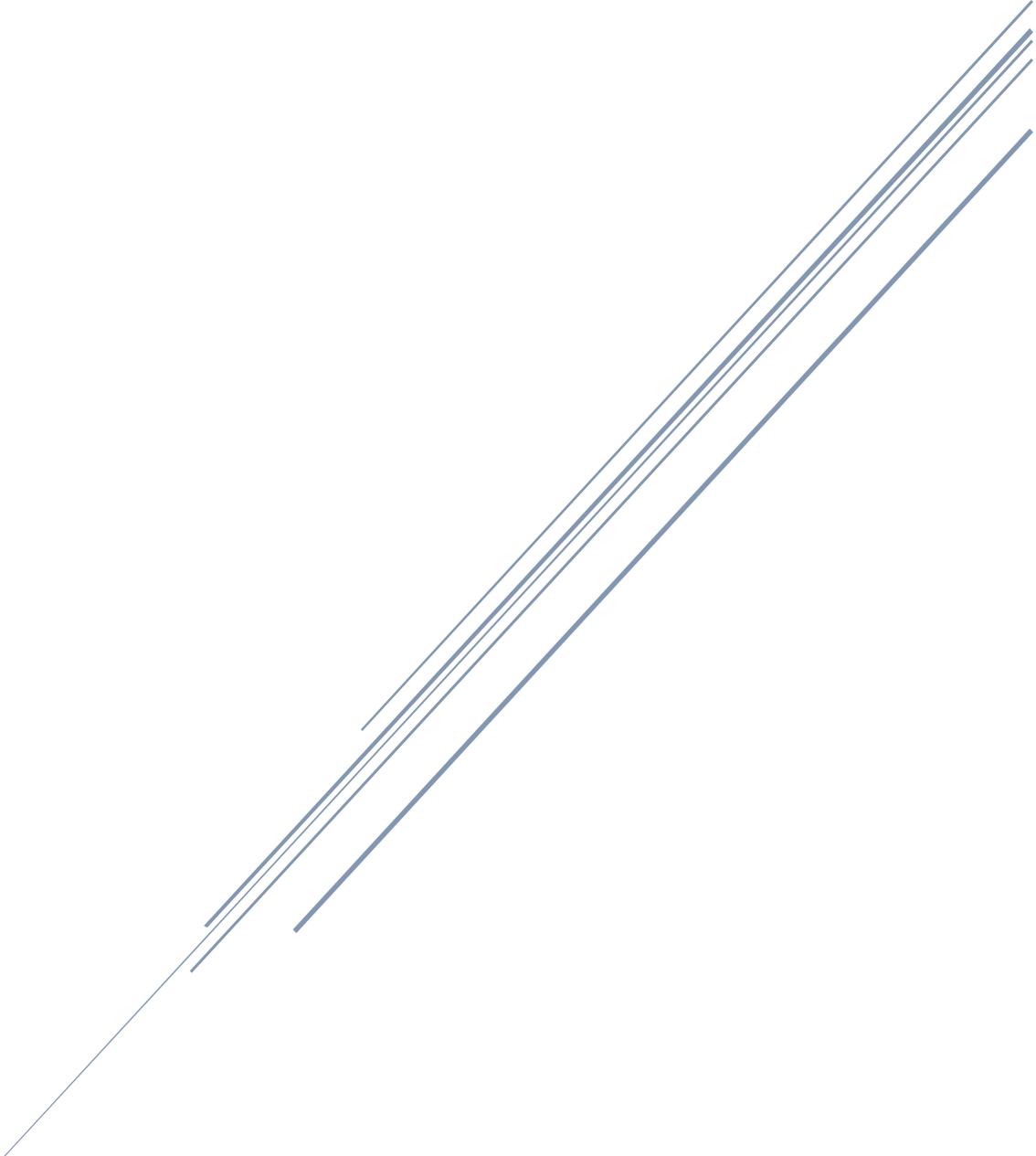


L'IMPACT DE L'IMPLICATION DES PARENTS SUR LA MISE EN PLACE DE L'AUTORITE EN CLASSE

Gest Wendy

2017 - 2018



Master métier de l'enseignement et de la formation – 1er degré
Directeur de thèse : Sébastien Ramé

1. Table des matières

Résumé	2
Introduction	3
1. Les parents ont un impact sur l'acceptation de l'autorité en classe.....	4
1.1. « Sans soutien des parents et discours en cohérence avec le nôtre, nous n'avons qu'un faible impact sur le comportement des enfants »	5
1.2. Le mode d'éducation des parents a un impact sur l'acceptation de l'autorité en classe	7
1.3. « Pour certains parents, l'école se déshumanise » (Humann & Martin, 2010).....	9
2. Les différents types d'autorité utilisés en classe fonctionnent différemment selon le contexte	12
2.1. Les enseignants ne disposant pas d'une autorité gérontocratique utilisent plus souvent les punitions	13
2.2. Les punitions et sanctions sont plus utilisées dans les établissements de réseaux prioritaires que dans les établissements ruraux ou urbains.....	14
2.3. Les outils privilégiés pour asseoir son autorité restent les techniques de présence...	15
3. La mise en place d'une co-éducation permet de concilier l'autorité des parents et celle de l'enseignant	17
3.1. « Il faut que parents et enseignants aillent dans le même sens...ou au moins que les parents fassent confiance à l'enseignant ».....	19
3.2. « L'implication des parents ne joue pas forcément sur l'autorité de l'enseignant, le discours sur les enseignants à la maison c'est une autre histoire... ».....	20
Conclusion.....	22
Bibliographie et sitographie.....	23
Ecrits professionnels.....	23
Ecrits scientifiques	23
ANNEXES	25
Annexe 1 : questionnaire vierge : pages 25 à 27	25

Résumé

L'autorité d'une personne peut-elle être différente selon les contextes ? Il semblerait que les parents (style d'éducation, vision de l'école, statut socio-économique et culturel, implication...) aient un rôle majeur dans l'acceptation de l'autorité par l'enfant. Les enseignants quant à eux utiliseraient une autorité différente selon leur âge et l'établissement dans lequel ils travaillent.

Mots clés : autorité, implication des parents, autorité gérontocratique, milieu socio-économique, REP, REP+, vie de l'école

Introduction

L'autorité a beaucoup évolué depuis les débuts de l'école, notamment avec la disparition des sanctions physiques contre les élèves. L'autorité a alors pris une autre place et s'est rendue de plus en plus invisible. Mais l'autorité de l'enseignant peut être facilement remise en question par les parents d'élèves qui prennent de plus en plus de place au sein de la vie de l'école.

Le mémoire que je vous présente a pour problématique comment mettre en place une autorité en classe alors que les parents d'élèves prennent de plus en plus de place dans la vie de l'école. Ce mémoire s'articulera autour de trois hypothèses fondamentales qui sont les suivantes

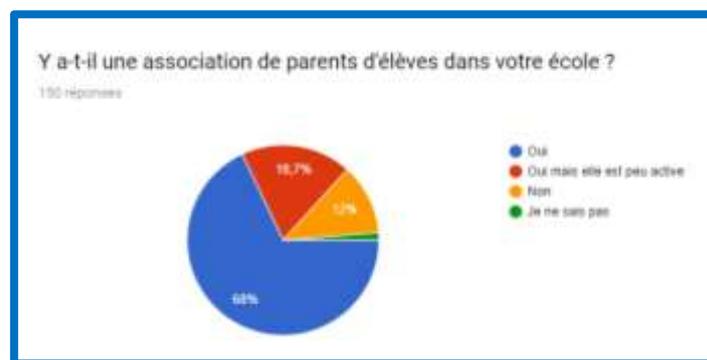
- Les parents ont un impact sur l'acceptation de l'autorité en classe
- L'autorité utilisée en classe fonctionne différemment selon les contextes.
- La mise en place d'une co-éducation permet de concilier l'autorité des parents et celle de l'enseignant

Pour répondre à ces différentes problématiques j'ai utilisé plusieurs méthodes d'investigation. En plus de l'apport des écrits scientifiques j'ai proposé un questionnaire aux professionnels de l'éducation (professeur des écoles, professeur de lycée et collègue, maître E). J'ai collecté 158 réponses à ce questionnaire¹. Je n'ai sélectionné que 150 des questionnaires remplis car 8 d'entre eux étaient trop incomplets. J'ai également transmis des questionnaires parents à l'association des parents d'élèves de l'école dans laquelle je suis en stage mais malheureusement aucun ne m'est revenu à temps. Ces différents écrits seront complétés par les observations que j'ai pu faire dans ma classe où je suis à responsabilité à mi-temps et également par des observations que j'ai pu faire dans une école de zone prioritaire pendant les trois ans durant lesquels j'ai été en contrat emploi avenir professeur.

¹ Voir annexe 1 : questionnaire vierge

1. Les parents ont un impact sur l'acceptation de l'autorité en classe

La place des parents au sein de la vie éducative de leur enfant a évolué au cours des années. Au départ de l'école, les parents d'élèves étaient exclus. C'est avec le modèle de la 5ème république et la massification de l'école que les parents vont entrer petit à petit dans la vie de l'école. En 1975, l'article L.313-2 permet aux familles de se tenir informer du travail de leur enfant : « *Des relations d'information mutuelle sont établies entre les enseignants et chacune des familles des élèves, au moins jusqu'à la majorité de ces derniers. Elles ont notamment pour objet de permettre à chaque famille, ou s'il est majeur, à chaque élève, d'avoir connaissance des éléments d'appréciation concernant celui-ci* ».



Plusieurs autres circulaires et décrets dans les années 1990 vont permettre aux parents de s'investir plus dans la vie scolaire de leur enfant et surtout du point de vue de leur orientation. En 2001, la relation avec les parents devient même primordiale pour le personnel de l'éducation nationale qui fait de ce partenariat une obligation. Ces droits sont renforcés par la mise en place de l'association des parents d'élèves. Néanmoins, parmi les enseignants que j'ai pu interroger grâce à mon questionnaire, seul 68% d'entre eux ont noté la présence d'une association de parents d'élèves active au sein de leur école.

Rakocevic indique dans *Implication des parents dans la réussite à l'école : éclairages internationaux* que les parents sont les personnes titulaires de l'autorité. Mais comment cette autorité parentale a-t-elle évolué dans le cadre de l'école ?

Selon Dubet (1997) le rôle des parents n'a pas toujours été le même. En effet, les parents sont soit mis à l'écart de l'école qui instruit soit très sollicités par l'école qui éduque. De plus, avant mai 1968 les familles étaient tenues à l'écart de l'école mais en même temps, elles retrouvaient dans l'instruction dispensée aux enfants leur propre culture.

Aujourd'hui, la circulaire de rentrée 2016 nous dit que les parents sont des acteurs majeurs de l'éducation des enfants et doivent avoir un rôle important dans leur scolarité.

1.1. « Sans soutien des parents et discours en cohérence avec le nôtre, nous n'avons qu'un faible impact sur le comportement des enfants »

Ce rôle changeant des parents me pousse à penser que l'implication des parents au sein de la vie de l'école influe sur l'implication de l'élève en classe et sa représentation de l'autorité.

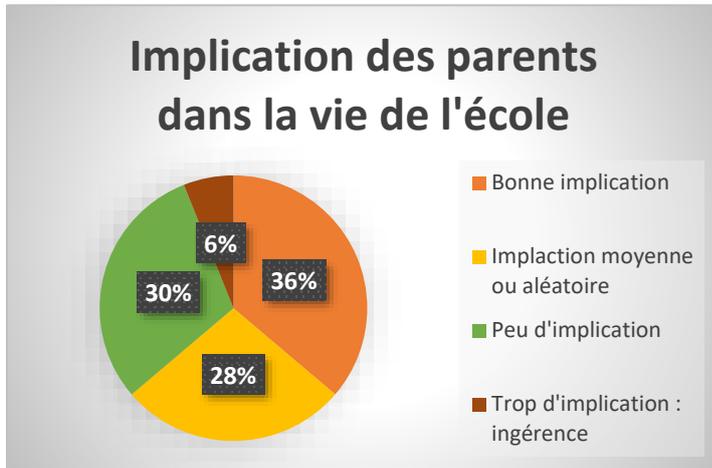
Les parents n'attendent pas tous la même chose des rôles de l'école primaire. Un sondage a été réalisé par le CSA-La Croix-APEL en avril 2006 dans lequel on demandait aux parents si un des rôles de l'école (autre que les apprentissages) était de les aider à éduquer leur enfant. Les résultats sont divisés et montrent que la moitié pensent que non et 49% des parents pensent que oui. Pour autant, les attentes des parents vis-à-vis de l'école restent fortes même si beaucoup ne participent pas activement à la vie de l'école (faible participation aux élections de délégués de parents d'élèves, rareté des candidatures, etc.)

Le rôle des parents dans la scolarité des enfants contribue de façon non négligeable à la réussite scolaire. (Eduscol, brochure sur l'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire). Selon Dubet (1997), les parents ont pour rôle d'influencer sur la carrière scolaire des enfants. Les parents accordent beaucoup d'importance sur le suivi des élèves (notes, devoirs, etc.). C'est pour cela que les parents souhaitent avoir plus d'informations sur l'école et sur ce qui se passe au quotidien dans l'établissement.

Les parents jouent également un rôle important dans le parcours d'orientation (loi de réorientation de l'école de 2013). En effet, l'insertion dans la vie professionnelle de l'enfant résulte du choix d'orientation fait par l'enfant avec ses parents. Cette loi indique également l'importance du suivi de l'enfant par les parents sur l'ensemble du temps de vie de l'enfant, c'est-à-dire avant, après et pendant l'école. De plus, la participation des parents à l'action éducative est un facteur favorable à la réussite des enfants.

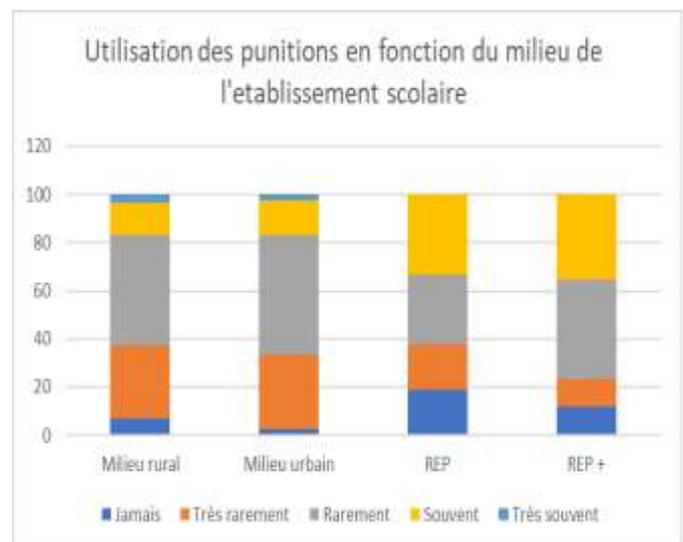
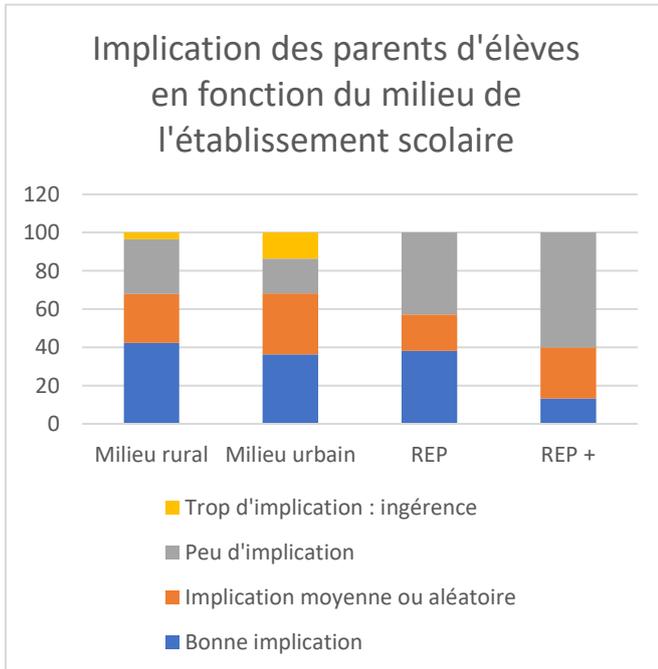
D'après Rakocevic, il y a trois types d'indicateurs qui vont montrer le rôle des parents dans l'éducation de leur enfant. Ces trois indicateurs sont le poids du contexte familial dans la réussite des élèves, les droits accordés aux parents ainsi que leur implication dans la scolarité. Ces indicateurs amènent à des typologies différentes de parents qui accorderont plus ou moins d'importance à la scolarité de leur enfant.

Dans la réalité du terrain, l'implication des parents peut poser des problèmes, l'implication des parents pouvant être extrême dans deux cas : une non implication ou au contraire une trop forte implication remettant en cause l'autorité de l'enseignant. Au vu des résultats que j'ai recueilli, on peut voir que les parents d'élèves s'impliquent dans la vie de



l'école que dans 36% des écoles dans lequel le questionnaire a été diffusé. La part de non implication des parents d'élèves représente 30 % des résultats, ce qui peut paraître une grande proportion si on considère que la non implication des parents dans la vie de l'école influence l'impact de l'autorité de l'enseignant.

Pour répondre à mon hypothèse selon laquelle l'implication des parents dans l'école de leur enfant aide l'enseignant à asseoir plus facilement son autorité j'ai comparé l'implication des parents dans les établissements scolaires de leur enfant avec la fréquence d'utilisation des punitions par les enseignants exerçant dans ces établissements.



Ces deux graphiques pris séparément nous apportent déjà des éléments importants qui permettront de répondre à l'hypothèse. Premièrement, si nous observons le graphique de l'implication des parents d'élèves en fonction du milieu de l'établissement scolaire nous pouvons remarquer que l'implication est plus forte dans les établissements de milieu rural et de

milieu urbain que dans les établissements classés en zone d'éducation prioritaire +. Ensuite les établissements classés REP et REP+ ont un fort taux de non implication de la part des parents. En revanche, en ce qui concerne l'implication trop forte, celle mal vécue par les enseignants car elle consiste à remettre en cause leur travail (beaucoup parlent d'ingérence) on la trouve essentiellement dans les écoles de milieu urbain.

Pour le graphique, de l'utilisation des punitions par les enseignants selon les différents milieux d'exercices, on note une plus grande utilisation de la punition (partie « souvent » et « très souvent ») dans les zones de REP et de REP+ que dans les milieux urbains.

Si on lie ces deux graphiques, on peut donc remarquer que les zones de REP et de REP+ sont les zones ayant un fort taux de non implication des parents et seraient également les établissements dans lesquels les professeurs auraient le plus recours aux punitions.

J'ai pu également observer le comportement changeant d'un élève dans ma classe en fonction de l'implication de sa mère dans la vie de l'école. Au début de l'année, ce petit garçon que je vais appeler N. acceptait très bien mon autorité et celui de mon binôme et était très impliqué en classe malgré une scolarisation en hôpital de jour pendant la moitié de la semaine. A ce moment-là sa maman était très impliquée dans l'école puisqu'elle était présidente de l'association de parents d'élèves, association qui était très active dans l'école. Puis le comportement de N. a totalement changé après les vacances de Noël. Il était désintéressé de toutes les activités scolaires et s'était renfermé. Nous avons voulu prendre contact avec la maman à ce moment-là pour parler des difficultés de N. mais la maman a coupé tout lien avec l'école et a démissionné de son rôle de présidente. Pendant les deux mois dans lesquels sa mère n'a pas été impliquée dans l'école, nous l'avons fortement ressenti dans le comportement de N.

Tous ces éléments me permettent donc de penser que l'implication des parents dans la vie de l'école de leur enfant a un impact sur l'implication et l'acceptation de l'autorité de l'enfant.

1.2. Le mode d'éducation des parents a un impact sur l'acceptation de l'autorité en classe

Baumrind en 1978 a défini quatre types de mode d'éducation en fonction de deux variables : l'écoute des parents et la capacité à répondre aux besoins de l'enfant et les attentes des parents. On obtient alors quatre styles de comportements des parents envers leurs enfants. Ces styles sont regroupés dans le tableau suivant.



	Ecoute importante des besoins de l'enfant	Pas d'écoute des besoins de l'enfant
Attentes élevées	Style exigeant / chaleureux	Style autoritaire
Attentes faibles	Style permissif ou indulgent	Style indifférent ou négligent

Tableau des différents styles d'autorité parentale

Des psychologues comme Steinberg et al. En 1991 ont réalisé des études montrant que le style d'autorité des parents a un impact réel sur les relations et l'estime de soi que l'enfant aura pendant son adolescence. On peut donc se poser la question de l'impact de ces modes d'autorités sur l'enfant d'école primaire et sur les capacités d'acceptation des contraintes scolaires en fonction des attentes et de l'écoute des parents.

Les résultats attendus devraient, selon les différentes études en psychologie faites, être différents selon les styles d'autorité. L'autorité en classe devrait être mieux acceptée pour les élèves ayant des parents avec un style d'autorité exigeante/chaleureuse et plus compliqué pour les parents ayant un style indifférent ou négligeant.

Pour appuyer ces propos, j'ai observé dans ma classe le comportement de deux élèves dont les parents ont un style d'éducation totalement différent.

La première élève, E, est une élève très impliquée dans la classe, qui n'a pas de comportements violents envers ses camarades ou envers les adultes et les enseignants. La maman de cette élève a des attentes très élevées en ce qui concerne le travail d'E, que ce soit au niveau du comportement ou au niveau du travail scolaire. La maman est très présente en ce qui concerne le suivi des devoirs et nous a même fait la demande de donner plus de devoirs à E pour qu'E puisse encore plus s'entraîner le soir. Les attentes des parents sont tellement fortes que plusieurs fois E est venue nous voir pour nous dire qu'avant les évaluations elle se couchait tard ou se levait très tôt car ses parents lui faisaient beaucoup réviser les notions prévues à l'ordre de l'évaluation du jour. En revanche, les parents d'E sont à l'écoute de ses besoins et lui demandent constamment son avis. Ils la traitent comme une adulte ce qui est valorisant pour E. On peut donc dire que les parents de E sont proche du modèle chaleureux/exigeant. Au niveau de l'acceptation de l'autorité, E a un grand respect pour la parole de l'adulte, que ce soit l'enseignant, les AVS ou le service civique qui travaille dans l'école et ne comprends pas pourquoi certains de ses camarades acceptent moins l'autorité au point de leur faire remarquer lorsque cela se produit.

Le deuxième élève, C, a un comportement totalement opposé. C'est un élève qui a un temps d'attention très court, n'est pas appliqué dans son travail mais qui reste quand même

intéressé par le travail scolaire. C a un comportement violent avec ses camarades (taper, toucher les parties intimes de ses copains garçons...). Ce comportement pose beaucoup de problèmes vis-à-vis de ses camarades. C a également tendance à répondre aux adultes de manières non souhaitables et lève souvent les yeux au ciel. En ce qui concerne la sphère familiale C est élevé par sa maman après que son père soit parti de la maison sans laisser de signes de vie. La maman est complètement dépassée par le comportement de C, qui a le même comportement au sein de sa famille. C'est une maman qui a tendance à dévaloriser son fils (« si tu continues comme ça tu ne pourras jamais devenir astronaute ») et qui ne manifeste pas ses attentes. C perçoit cette non communication comme le fait que sa maman n'a pas d'attentes. Pour ce qui est des besoins de son enfant, cette maman fait très attention à ce que C soit bien et ait ce dont il a besoin. On pourrait alors dire que le mode d'éducation de cette maman s'approche du style permissif. On pourrait alors penser que cet élève a des difficultés à accepter l'autorité, et c'est le cas. Lorsqu'on lui fait une remarque sur son comportement, C a deux réponses principales. Premièrement, si les remontrances qui lui sont faites sont dues à quelque chose qui s'est passé dans la cour de récréation il va nier, quitte à mentir, pour ne pas avoir de sanctions, et ce même si un adulte l'a vu ou entendu. La deuxième réponse, lorsque cela se passe en classe, est que C va se crisper et serrer très fort des poings, étant prêt à taper le premier qui lui fera une réflexion. Le seul moyen dans ces cas-là de le calmer est de le sortir de la classe, dans un environnement plus neutre pour qu'il puisse se détendre.

Pour conclure sur cette partie, les observations faites vont dans le sens de la littérature et établissent un lien entre le mode d'éducation des parents et le degré d'acceptation de l'autorité. Pour que ce lien soit vraiment validé il faudrait réaliser une étude psychologique sur un plus grand nombre d'enfant et sur une durée plus importante que les quelques mois d'observations que j'ai pu faire dans ma classe.

1.3. « Pour certains parents, l'école se déshumanise » (Humann & Martin, 2010)

Selon Dubet (1997), l'investissement dans l'école des parents, notamment dans les associations de parents d'élèves se fait très peu et est dû au poids qu'ont réellement ces associations de parents d'élèves. L'hypothèse ici est que la représentation de l'école des parents influence l'acceptation de l'autorité par les enfants.

Les associations de parents d'élèves ont comme rôle la représentation de membre de la communauté éducative et des fonctions de médiation et d'information (<http://eduscol.education.fr/cid46934/associations-de-parents-d-eleves.html>)

Grâce au questionnaire que j'ai fait passer, j'ai pu me rendre compte que les associations de parents d'élèves n'étaient pas présentes dans toutes les écoles, et même loin de là. Dans le graphique qui se trouve page 3 de ce dossier on peut remarquer que seulement 68% des écoles avaient une association de parents d'élèves qui est active. Cela peut paraître peu au vu des dernières circulaires qui axent un réel travail en ce qui concerne la relation parents-enseignants et parents-école.

Dans son article *coéducation, quelle place pour les parents*, Annie Feyfant indique que les parents peuvent avoir quatre « attitudes » différentes face à l'école :

- « Les indifférents » qui posent la responsabilité de la scolarité de leur enfant sur l'école et les enseignants. Ce sont des parents qui ne s'impliquent pas dans l'école.
- « Les familles de bonne volonté mais impuissantes ». Ce sont les familles qui essaient de s'impliquer dans la scolarité de leur enfant mais étant trop loin du système scolaire, ils se contentent de redonner les conseils des enseignants
- « Les familles qui ne savent pas comment faire » qui sont un peu plus dans la sphère scolaire que les familles impuissantes mais qui se trouvent néanmoins dépourvu face au manque de guidage de la part des enseignants et de l'école.
- « Les parents « familiers de l'éducation » » qui écoutent les conseils des enseignants et les mettent en application après avoir fait un tri de ces derniers.

Dans cet article, A. Feyfant dénonce également le découragement des parents face à l'impuissance à laquelle ils font face lorsqu'ils sont éloignés de la sphère scolaire.

Avvisati et al. en 2010 démontrent dans leur étude que l'implication parentale augmente avec le statut socio-économique, avec le vieillissement de l'enfant et selon le sexe de l'enfant. On remarquera donc que les établissements REP et REP+ qui accueillent le plus d'enfants de parents de milieu socio-économique faible sont également les établissements dans lesquels les punitions et les sanctions sont le plus données. Les enquêtes PISA et de l'OCDE vont également dans ce sens puisqu'elles montrent que le statut socio-économique et culturel joue un rôle sur la scolarité.

Au regard de toutes ces informations, nous pouvons dire que les représentations des parents jouent un rôle sur la scolarité de leur enfant.

En conclusion à la première partie, nous pouvons dire que les parents ont un impact sur la scolarité de leur enfant, que ce soit par leur mode d'éducation, de leur implication dans la scolarité de l'enfant ou même de leur milieu socio-économique et culturel. Ils ont également un impact sur l'acceptation de l'autorité par l'enfant.

2. Les différents types d'autorité utilisés en classe fonctionnent différemment selon le contexte

L'autorité à l'école prend une place importante dans les dernières réformes du ministère de l'éducation nationale. En effet, une des mesures prise est de rétablir l'autorité des maîtres. Mais qu'est-ce que l'autorité et comment peut-elle être mise en place à l'école ?

Trois sociologues se sont beaucoup intéressés à l'autorité. Max Weber a défini trois formes d'autorité : la forme traditionnelle qui est d'ordre divin et qui se base sur les traditions et les croyances, la forme légale qui est basée sur le droit et tout ce qui est formelle et la forme charismatique qui est fondée sur les qualités dites exceptionnelles de la personne. Kurt Lewin a testé en 1938 et 1939 ces différentes formes d'autorité sur le travail des enfants et la conséquence de chaque forme d'autorité sur le résultat du travail. Pour Hannah Arendt l'autorité découle du pouvoir puisqu'elle « requiert toujours l'obéissance » tout en étant différente mais n'empêche pas un groupe minoritaire de devenir dominant. Ce dernier point de vue n'est pas partagé par Eirick Prairat, professeur des sciences de l'éducation à Nancy 2 lors de son intervention pendant la conférence organisée par l'Ecole Mutation Apprentissage (EMA) le 15 juin 2011 sur l'autorité éducative : fondements, enjeux et perspectives. Pour lui le pouvoir et l'autorité n'ont aucun lien.

A l'école, trois formes d'autorité sont présentes. Tout d'abord l'autorité gérontocratique est l'autorité accordé en fonction de l'âge. Plus la personne sera âgée plus l'autorité qu'elle exercera sera forte. On trouve aussi l'autorité symbolique et l'autorité charismatique.

Selon Houssaye (2001), l'autorité est un instrument et un symbole de la moralisation de l'enfant. De plus, il indique que le rapport des enfants à l'autorité adulte a changé.

La représentation de l'autorité à l'école a changé depuis le XXème siècle et est de moins en moins reconnu. Aujourd'hui l'autorité est remise en cause, à l'école primaire mais encore plus en ce qui concerne l'enseignement secondaire. Mais les critiques sur l'autorité des instituteurs à toujours suscité un débat. Dans Emile ou De l'éducation, Rousseau critique déjà l'autorité de ses enseignants.

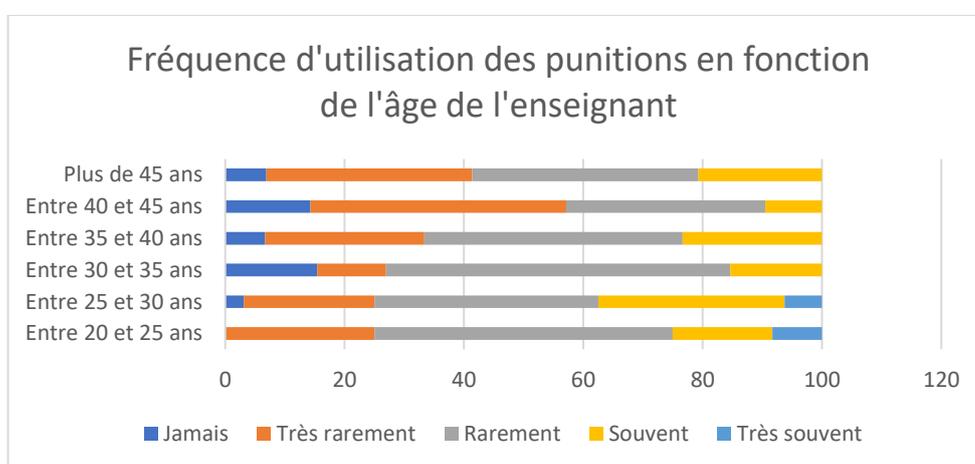
Nous avons défini auparavant trois types d'autorités :

- L'autorité gérontocratique
- L'autorité symbolique
- L'autorité charismatique

Ces trois types d'autorités ne s'articulent pas de la même façon selon les enseignants. Par exemple, pour l'autorité gérontocratique ne sera pas représentée de la même façon chez un jeune enseignant et chez un enseignant plus âgé. De même avec le sexe de l'enseignant.

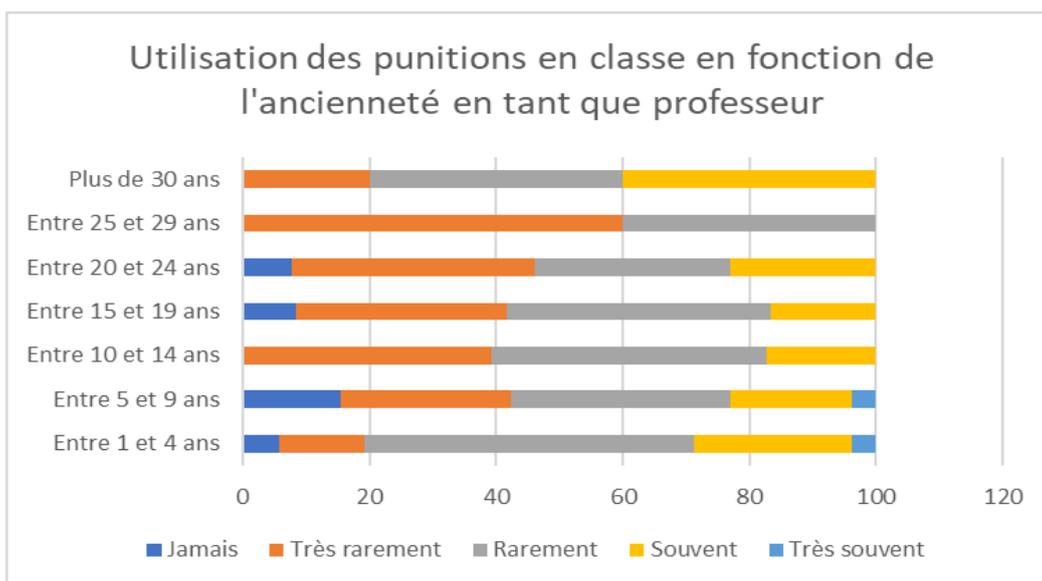
2.1. Les enseignants ne disposant pas d'une autorité gérontocratique utilisent plus souvent les punitions

L'autorité gérontocratique est donc l'autorité qu'ont les personnes plus âgées car ils ont plus d'expérience que les plus jeunes. Dans cette partie j'ai donc rassemblé les réponses concernant l'âge des professeurs, leur ancienneté et la fréquence d'usage des punitions qu'ils mettent en place dans leur classe. J'ai commencé par croiser l'âge de l'enseignant et l'utilisation des punitions en classe.



Dans ce graphique nous pouvons remarquer que seuls les enseignants les plus jeunes (le groupe des 20-25 ans et le groupe des 25-30 ans) qui disent utiliser le système de punition et/ou de sanction « très souvent » en classe. Cette fréquence ne revient pas chez les enseignants de plus de 30 ans. En ce qui concerne la non utilisation de punitions et/ou de sanctions (fréquence « jamais »), nous remarquerons qu'elle n'est pas présente chez les enseignants âgés de 20 et 25 ans.

Les enseignants utilisant le plus les punitions et les sanctions sont ceux entre 25 et 30 ans alors que ceux utilisant le moins de punitions et de sanctions sont ceux qui ont entre 40 et 45 ans. On peut également remarquer que globalement les enseignants jeunes (entre 20 et 30 ans) utilisent plus les punitions que les enseignants plus âgés (plus de 40 ans). Ce graphique semble donc confirmer l'hypothèse selon laquelle l'autorité gérontocratique permettrait aux enseignant d'avoir moins recours aux punitions. Mais cela est-il du seulement à l'âge ou y a-t-il un lien avec l'ancienneté dans le métier. Nous allons, grâce au deuxième graphique répondre à cette deuxième question.



On constate ici également que l'utilisation « très souvent » de punitions et de sanctions est uniquement faite par les « jeunes » enseignants qui ont entre 1 et 9 ans d'ancienneté. On constate également que les enseignants ayant entre 25 et 29 ans d'ancienneté n'utilisent la punition que rarement ou très rarement. Le reste des résultats très disparate ne nous permet pas de conclure sur un effet de l'ancienneté sur l'utilisation des punitions et des sanctions.

On conclura donc que l'âge de l'enseignant va affecter la fréquence des punitions qu'il va utiliser. En effet les enseignants plus âgés auront moins tendance à utiliser les punitions que les jeunes enseignants.

2.2. Les punitions et sanctions sont plus utilisées dans les établissements de réseaux prioritaires que dans les établissements ruraux ou urbains

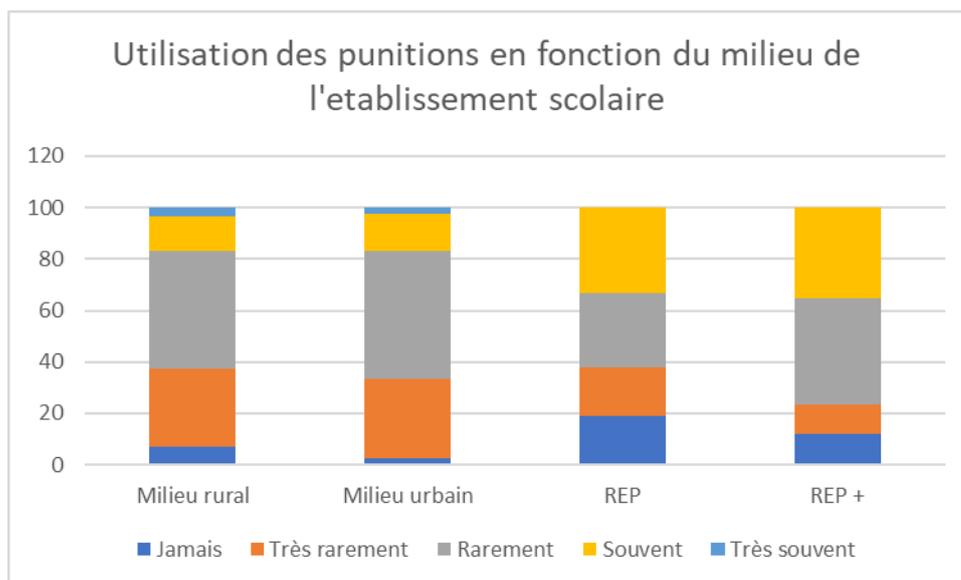
Les punitions peuvent parfois être évitées si certaines choses sont mises en place avant que le comportement de l'élève devienne ingérable. Par exemple, pour éviter qu'un enfant décroche scolairement à cause de trop de difficultés et entraîne d'autres élèves dans son décrochement, l'enseignant peut faire attention aux signes que cet enfant envoie pour lui proposer des activités qui permettront le maintien de son attention. La régulation des conflits au fur et à mesure permet également d'éviter de grosses punitions.

Mais par moment, les mesures préventives ne suffisent pas à calmer la situation et l'enseignant doit sanctionner des élèves pour que le climat de classe reste propice aux apprentissages. Les punitions sont cependant à utiliser avec précaution puisqu'elles peuvent avoir des conséquences négatives sur l'enfant et sur son estime de soi. Cela peut également

avoir un effet négatif sur les résultats de l'enfant à l'école puisque les punitions à répétitions peuvent être responsable du décrochage scolaire car l'enfant se sent comme « persécuté » par l'adulte.

Nous avons pu voir dans la partie précédente que l'âge des enseignants avaient un impact sur l'utilisation des punitions. Nous avons également pu remarquer que l'implication des parents était moindre dans les établissements de REP et de REP+.

Nous allons maintenant regarder si les enseignants de REP et de REP+ ont plus tendance que les enseignants de milieu rural et urbain à utiliser les punitions et les sanctions.



Nous pouvons remarquer, contrairement à ce qu'on pourrait penser que ce sont dans les milieux ruraux et urbains que les enseignants utilisent les punitions « très souvent ». On constate aussi que ce sont dans les REP et REP+ qu'il y a une plus grande non utilisation des punitions. Mais si nous regardons ce graphique de manière globale, nous constatons néanmoins que l'utilisation des punitions est plus fréquente dans les établissements classés REP et REP+ que dans les milieux ruraux ou urbains.

Nous pouvons donc conclure que l'hypothèse est validée et que les enseignants de REP et REP+ ont tendance à plus utiliser les punitions que leurs collègues travaillant dans des écoles urbaines ou rurales.

2.3. Les outils privilégiés pour asseoir son autorité restent les techniques de présence

Pour qu'un professeur puisse mettre en place son autorité, Martine Boncourt conseille de mettre en place plusieurs points :

- Assumer sa légitimité face aux parents d'élèves

- L'utilisation de la voix pour asseoir son autorité (placement de la voix, silences, etc.)
- Maîtriser ses tics verbaux qui peuvent discréditer
- Avoir un niveau de langage correspondant au titre d'enseignant
- Avoir une confiance en soi qui se retranscrit par le langage du corps
- Utiliser le règlement pour que l'autorité soit respectée tout en laissant la parole aux élèves (parole coopérative)

Pour elle, ces conseils seraient la clé d'un début d'autorité de la part du maître mais ne sont pas exclusives et ne sont en aucun cas une recette miracle.

Parmi les différents points émis par Martine Boncourt, j'ai pu remarquer que les enseignants ayant répondu à mon questionnaire utilisaient surtout deux points : l'utilisation de la voix, et plus généralement de la posture, et l'utilisation du règlement.

En effet, 45 enseignants (30%) m'ont répondu qu'ils utilisaient des techniques « de présence » pour asseoir leur autorité en classe comme la modulation de la voix ou l'utilisation du regard. J'ai également pu recenser 52 réponses d'enseignants (35%) indiquant qu'ils utilisaient des systèmes d'échelles de comportements diverses et variées se basant sur le respect du règlement établi, ou non avec les élèves.

L'autorité des enseignants est donc construite également grâce à des outils comme les techniques de voix, de regard et la présence de l'enseignant ou encore le recours au règlement grâce aux outils tels les échelles de comportement.

3. La mise en place d'une co-éducation permet de concilier l'autorité des parents et celle de l'enseignant

La coéducation consiste à la mise en place d'une collaboration étroite et de la responsabilité partagée entre les acteurs de l'école et la famille dans l'éducation des enfants (Eduscol, brochure sur l'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire). Pour cela, il faut qu'il y ait l'instauration d'un dialogue entre ces deux parties, une plus grande visibilité pour les parents de ce qui est fait en classe par les enseignants ainsi que de donner une place plus importante aux parents au sein du système éducatif.

La préoccupation de l'avenir de l'enfant est une préoccupation commune des parents et du personnel de l'éducation nationale. La mise en place d'un dialogue entre ces deux parties est donc quelque chose de fondamentale.

Selon Dubet (1997) il faut qu'une mise en place d'un dialogue soit faite entre les enseignants et les familles pour plus d'informations.

La loi de refondation de l'école de 2013, indique qu'il faut faire vivre le dialogue social et chercher la participation de tous, et notamment des parents d'élèves.

La circulaire de rentrée 2016 pointe le rôle important des liens avec les parents d'élèves et de la co-éducation.

L'information entre l'enseignant et les parents est indispensable selon Jarraud puisque le travail de l'enseignant et des parents va de pair. En effet, les enseignants confrontent les élèves à des situations qui vont le mettre en action, il va les accompagner, les recentre, adapter la situation au niveau des enfants. La place des parents dans ce processus est importante puisqu'ils vont accompagner l'enfant dans ce processus et lui permettre d'avancer. De plus un dialogue, même informel permet d'établir une relation de confiance entre les parents et les enseignants.

La mise en place du livret scolaire permet l'instauration du dialogue. Il offre également aux parents une plus grande visibilité de ce qui est mis en place dans l'école.

D'après le rapport de Meirieu sur la synthèse école-famille, les classes et la vie de l'école sont beaucoup trop opaque ce qui fait que les parents sont en incompréhension sur ce qui est dit ou fait. C'est pour cela que la coéducation passe par une plus grande visibilité.

Selon Dubet (1997), le malentendu entre les familles et l'école passe par le manque de visibilité du système éducatif, lui-même traduit par un besoin d'informations. Le malentendu persiste sur le rôle et les attentes de chacun, mais aussi sur les peurs et les représentations de l'autre.

Cette plus grande visibilité passe également par une mise à jour des programmes, selon la loi de refondation de l'école, qui permettra une lecture plus simple des programmes pour les parents et les enfants. De plus, des projets personnalisés pour les élèves, comme le PPRE seront proposés aux parents, qui pourront alors suivre les projets de leur enfant.

D'après la circulaire de rentrée 2016, la mise en place d'une opération consistant l'ouverture de l'école aux parents serait prévue. Il est également prévu un renforcement de la visibilité avec la création d'espaces pour les parents et de mallettes contenant le travail de l'enfant.

Jarraud nous raconte son expérience d'une semaine « portes ouvertes » à l'école qui permet aux parents de voir ce qu'il se passe dans les classes et comment sont leur enfant au sein d'une classe. Selon lui, cette expérience n'a que des effets bénéfiques et rencontre un véritable succès auprès des parents.

La place des parents au sein de l'école étant mal défini et jugé trop minimaliste, il est important, pour avoir une bonne coéducation de redéfinir leur place au sein de l'école.

La loi de refondation de l'école de 2013 encourage une nouvelle démarche de partenariat entre tous les membres de la communauté éducative et les parents d'élèves. La coéducation doit trouver sa place dans le système éducatif.

Selon la circulaire de rentrée 2016, les parents doivent avoir également un rôle au sein de la politique de santé de l'école au travers de l'éducation à la santé, de la prévention et de la protection de l'enfant. De plus, les représentants des parents d'élèves seront dorénavant associés à l'élaboration et au suivi des différents projets éducatifs territoriaux.

Nous avons vu précédemment que les parents d'élèves prenaient de plus en plus de place dans la vie scolaire de leur enfant, que ce soit en parlant avec les professeurs ou via l'association de parents d'élèves. Pour cela la communication doit être renforcée entre les parents et les enseignants.

Pour ce point, nous chercherons à faire des entretiens avec des parents sur leur vision de la co-éducation entre parents et enseignant. Ces entretiens seront croisés avec les comportements des enfants des parents interrogés.

3.1. « Il faut que parents et enseignants aillent dans le même sens...ou au moins que les parents fassent confiance à l'enseignant »

Dans cette première sous-partie nous nous poserons l'hypothèse suivante : les enfants dont les parents acceptent la co-éducation et s'impliquant dedans seront plus aptes à accepter l'autorité.

Dans ma classe, j'ai plusieurs parents qui sont très ouvert à la co-éducation et sont énormément dans la discussion avec les enseignants pour aider leurs enfants dans leur scolarité. J'ai par exemple l'exemple de D dont les parents sont très investis dans sa scolarité et qui aiment nous rencontrer souvent pour parler du travail de D et pour savoir ce qu'eux pourraient faire pour aider D qui visiblement a quelques difficultés au niveau de la lecture. Au début les parents de D étaient très inquiets que D ait à faire à deux jeunes enseignantes mais nous avons pu gagner leur confiance tout au long de l'année. A présent nous œuvrons ensemble pour que D réussisse dans les meilleures conditions. Quant à l'attitude de D en classe, il accepte l'autorité des adultes, du moment que les reproches qui lui sont fait soit justifiés. Il comprend qu'on agit dans son intérêt, et le discours de ses parents bienveillant envers nous aident D à nous respecter.

Un autre exemple de parents acceptant la co-éducation sont les parents de K.K est une élève qui est en très grande difficulté. En CE1, elle est non lectrice et a donc du mal dans le décodage. Suivie, par le RASED, nous avons eu beaucoup de mal en début d'année à la faire avancer. A cause de ses difficultés de lecture, K a développé également des difficultés dans les autres matières puisque la lecture de consignes la bloquait systématiquement et elle n'osait pas essayer. Ses parents étaient très peu présents et négligeait beaucoup K. Cependant ils n'ont jamais remis en cause notre autorité. K acceptait notre autorité sans rechigner mais ces difficultés et ce manque d'implication nous inquiétait. De plus les nombreuses absences de K nous ont poussé à faire une équipe éducative et une fiche d'informations préoccupantes pour des raisons que je n'expliquerais pas ici. À la suite de cette fiche d'informations préoccupantes les parents de K ont commencé à s'impliquer et nous avons constaté que K faisait d'énormes progrès en lecture, comme si elle avait eu un déclic. Après ces observations j'ai donc pu définir que l'implication des parents et une co-éducation acceptée par les parents jouent non seulement sur l'acceptation de l'autorité en classe mais également sur l'implication de l'élève dans son travail.

Dans le questionnaire que j'ai envoyé les enseignants ont répondu majoritairement que l'implication des parents, lorsque cela va dans le sens de l'enseignant joue sur l'acceptation de l'autorité et surtout le discours qu'ils peuvent avoir sur les enseignants (3 enseignants sur 150

réponses ont répondu que l'implication des parents ne jouaient pas sur l'acceptation de l'autorité par les enfants).

Maintenant, en ce qui concerne la co-éducation l'enquête de Prévôt de 2008 montre que la plupart des parents ont envie d'être impliqués dans la scolarité de leur enfant et sont très préoccupés par celle-ci mais ne sont pas forcément invités par les enseignants et les parents à faire partie de la vie scolaire de leur enfant activement.

Selon l'étude d'Asdih en 2012 qu'il a menée dans 11 écoles dans le sud de la France, la co-éducation est très effective dans certaines écoles même si les enseignants déplorent l'absence ou le manque d'investissement des parents. Les enseignants ont également une idée fixe sur le comportement que les parents doivent avoir face à la scolarité de leur enfant : ils doivent être présents sans essayer de « concurrencer » les professeurs des écoles. Dans son étude, Asdih dit également que les parents de classe moyenne ou aisée sont ceux qui répondent de façon la plus proche à ce qu'attendent les enseignants puisque ce sont ceux qui sont le plus proches du système éducatif alors que les familles défavorisées sont celles qui sont plus éloignées de la sphère scolaire.

Un des enseignants que j'ai interrogés a répondu que les parents servaient d'exemple aux enfants et que s'ils s'impliquaient alors les enfants aussi s'impliqueraient.

On peut donc dire que les enfants dont les parents acceptent la co-éducation acceptent facilement l'autorité de l'enseignant en classe.

3.2. « L'implication des parents ne joue pas forcément sur l'autorité de l'enseignant, le discours sur les enseignants à la maison c'est une autre histoire... »

Dans cette deuxième sous-partie nous allons voir si, contrairement à la première partie, les enfants dont les parents n'acceptent pas la co-éducation et ne s'impliquant pas dedans seront moins aptes à accepter l'autorité de l'enseignant en classe.

Dans les leçons de l'instruction en famille, Philippe Meirieu indique qu'environ 30 000 enfants ne sont pas inscrits dans une école et que dans 10% des cas les parents ont délibérément fait ce choix. Ces parents ont fait ce choix par manque de confiance dans l'institution française et n'acceptent donc pas la co-éducation.

Ce ne sont pas seulement les familles qui dénigrent la co-éducation dont on va parler ici mais également ceux qui ne sont pas assez investis ou trop loin de la sphère scolaire pour s'impliquer dans une co-éducation. L'exemple de K, relevé précédemment nous montre que si on n'implique pas fortement certains parents alors ils délaissent la sphère scolaire aux

enseignants et cela se voit sur le travail de l'élève. En revanche dans cet exemple, la non implication des parents dans la scolarité de K n'ont pas eu d'impact sur l'acceptation de l'autorité puisque K a toujours accepté l'autorité des adultes qui étaient là pour l'aider alors que dans la sphère familiale elle était délaissée.

Pour certains enseignants que j'ai interrogés, la co-éducation permet à l'enseignant de poser un cadre qui est le même qu'à la maison et constitue donc un repère pour l'enfant. Ce sont ces manques des repères identiques à la maison et à l'école qui peuvent déstabiliser l'enfant.

Certains parents ne s'appuient pas sur la co-éducation puisqu'ils sont eux-mêmes perdus dans la sphère scolaire et ne savent pas comment faire. Ils se reposent donc entièrement sur l'enseignant qui doit alors poser le cadre. C'est le cas de C dont nous avons parlé précédemment pour qui la maman est tellement désabusée par le comportement de son fils repose tous ses espoirs sur l'école et ne se sent pas prête à prendre une part importante dans la co-éducation de son fils, de peur de mal faire.

Anna Feyfant dans son article co-éducation, quelle place pour les parents ? nous indique que certaines attitudes des parents vont mettre en péril la co-éducation et ont une grande influence sur les enfants en classe (« l'alcoolisme, les divorces conflictuels, l'absence des limites parentales, la surprotection des mères, les enfants « livrés à eux-mêmes » »).

Périer explique que la distance parent-école lorsque les parents sont issus de milieux défavorisés est que ces parents préfèrent laisser l'éducation de leur enfant à des professionnels, des personnes plus compétentes qu'eux dans le domaine de l'éducation.

La non implication des parents dans la co-éducation n'est donc pas forcément dû à un désintérêt de la part des parents mais plutôt à une peur de mal faire.

On peut donc dire la non implication dans la co-éducation des parents jouera plus au niveau du travail scolaire de l'enfant et pas vraiment en ce qui concerne l'autorité.

En conclusion de cette partie, nous pouvons dire que les parents qui s'impliquent dans la co-éducation ont un impact sur les enfants. En effet, l'autorité est mieux acceptée par les enfants dont les parents s'investissent dans la co-éducation. En revanche, si les parents ne s'investissent pas dans une relation de co-éducation avec la maîtresse, cela aura plus un impact sur le travail scolaire de l'enfant que sur son acceptation de l'autorité.

Conclusion

Après ce travail de recherche, tant dans des écrits scientifiques, professionnels ou grâce aux 150 réponses de mon questionnaire, je suis en capacité de conclure sur les différentes hypothèses que j'ai posé au début de ce mémoire.

Premièrement, nous pouvons dire que les parents ont un impact sur l'acceptation de l'autorité en classe. En effet nous avons montré que plus les parents étaient impliqués dans la vie de l'école et moins les enseignants avaient besoin d'utiliser des punitions pour asseoir leur autorité. Ensuite nous avons vu que le mode d'éducation des parents avait un impact sur l'attitude de l'enfant en classe et l'acceptation de l'autorité. Les enfants dont les parents auraient attentes élevées et qui prennent en compte les besoins de leur enfant accepte plus l'autorité de l'enseignant que les enfants dont les parents ont des attentes faibles. Dernièrement la vision de l'école par les parents joue un rôle dans l'acceptation de l'autorité, vision qui découle du milieu socio-économique et culturel dont sont issus les parents.

La deuxième hypothèse a également été vérifiée. L'autorité ne fonctionne pas de la même façon selon les contextes. Plusieurs points rentrent en compte. Tout d'abord l'âge de l'enseignant joue un rôle. Les enseignants plus âgés ayant développé une autorité gérontocratique ont tendance à moins utiliser les punitions et les sanctions que les jeunes enseignants qui n'ont pas cette autorité gérontocratique. Le second point porte sur le milieu de l'établissement scolaire. Il est en lien avec l'implication des parents. Les enseignants de REP et REP+ ont tendance à plus utiliser les sanctions en classe que les enseignants travaillant dans des établissements ruraux et urbains non classés réseau d'éducation prioritaire. Dernièrement, les enseignants utilisent de façon importante les techniques de présence pour se faire respecter (voix, regard, ...) et les rappels au règlement (échelle de comportement).

La dernière hypothèse selon laquelle la co-éducation permettrait à l'enseignant d'avoir une autorité respectée par les élèves nous montre que des parents investis dans la co-éducation aurait plus de poids sur l'envie de l'élève de travailler plutôt que sur l'autorité de l'enseignant.

On peut donc conclure que les parents ont un réel poids sur le travail que fait l'enseignant dans sa classe, que ce soit au niveau scolaire ou au niveau relationnel.

Bibliographie et sitographie

Ecrits professionnels

- Rapport IGAENR (2006) : La place et le rôle des parents dans l'école
<http://www.education.gouv.fr/cid4221/la-place-et-le-role-des-parents-dans-l-ecole.html>
- <http://eduscol.education.fr/cid46934/associations-de-parents-d-eleves.html>
- Loi de refondation de l'école, 2013
- Circulaire n° 2016-058 du 13-4-2016 - MENESR - DGESCO A.
- Brochure sur l'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire
<http://eduscol.education.fr/cid55419/brochure-sur-l-exercice-de-l-autorite-parentale-en-milieu-scolaire.html>

Ecrits scientifiques

- Arendt, H. (2012), *La crise de l'autorité*, Gallimard Paris
- (2001) Les fondements de l'autorité. *Sciences Humaines n°117*
- Boncourt, M. (2013), *L'autorité à l'école, mode d'emploi*, ESF
- Claes, M. (2004). *Les relations entre parents et adolescents : un bref bilan des travaux actuels*, INETOP
- Dubet, F. (1997). *Ecoles, familles : le malentendu*. Paris : Textuel.
- Feyfant, A. (2011), Les effets de l'éducation familiale sur la réussite scolaire. Dossier d'actualité Veille et Analyses, pp.1-13
- Feyfant, A. (2015), Coéducation : quelle place pour les parents ? Dossier de veille de l'IFÉ, n°98, janvier. Lyon : ENS de Lyon.
- Foray, P. (2009). Trois formes de l'autorité scolaire. *Le Télémaque*, 35, (1), 73-86.
- Houssaye, J. (2001), *Autorité ou éducation*, ESF
- Jarraud, F., *Les parents et l'école : des relations à construire*
- Meirieu, P., Synthèse école-famille
https://www.meirieu.com/RAPPORTSINSTITUTIONNELS/synthese_ecole_famille.pdf
- Meirieu, P. (2017), « Les leçons de l'instruction en famille », *L'école des parents* 2017/2 (N° 623), p. 16-17.
- Rakocevic, R., *Implication des parents dans la réussite à l'école : éclairages internationaux*

- <http://www.cndp.fr/tenue-de-classe/ressources/fiches-pratiques/gerer-les-conditions-du-travail-serein-des-eleves-et-reguler.html>
- <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/agir/ressource/ressourceId/justice-en-milieu-scolaire-sanction-et-punition.html>
- Eduscol, Innov'info : les relations écoles-familles
<http://eduscol.education.fr/cid102630/innov-info-pas-d-ecole-sans-parents.html>

ANNEXES

Annexe 1 : questionnaire vierge : pages 25 à 27

L'impact de l'implication des parents sur la mise en place de l'autorité en classe

Ce questionnaire va me permettre de compléter mon mémoire portant sur l'autorité.

***Obligatoire**

1. Etes vous *

Une seule réponse possible.

- Une femme
 Un homme

2. Quel âge avez-vous

Une seule réponse possible.

- Entre 20 et 25 ans
 Entre 25 et 30 ans
 Entre 30 et 35 ans
 Entre 35 et 40 ans
 Entre 40 et 45 ans
 Plus de 45 ans

3. Quelle classe avez-vous ? *

4. Depuis combien de temps exercez-vous le métier de professeur ? *

5. Dans quel type d'établissement exercez-vous ? *

Une seule réponse possible.

- Milieu rural
 Milieu urbain
 REP
 REP +
 Autre : _____

L'implication des parents dans l'école et la vie de classe

6. Comment définiriez vous l'implication des parents dans la vie de votre école ? *

7. Comment définiriez vous l'implications des parents d'élèves dans la vie de votre classe (participations aux sorties par exemple)? *

8. Y a-t-il une association de parents d'élèves dans votre école ?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Oui mais elle est peu active
- Non
- Je ne sais pas

La mise en place de l'autorité en classe

Dans cette partie du questionnaire, les questions sont ouvertes pour vous permettre d'exprimer pleinement votre point de vue. Toutes les questions ne sont pas obligatoires.

9. Pour vous, qu'est-ce que l'autorité ?

10. Selon vous, l'autorité est-elle nécessaire dans une classe

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

11. Pourquoi ?

12. A quelle fréquence avez-vous recours aux punitions

Une seule réponse possible.

- Très souvent
- Souvent
- Rarement
- Très rarement
- Jamais

13. Quels types de punitions/sanctions utilisez vous en classe ?

14. Quels outils utilisez vous pour asseoir votre autorité face aux élèves ?

15. Pensez-vous que l'implication des parents peut jouer sur la mise en place de votre autorité face aux élèves?
